



St-Isidore, 17 novembre 2005

Le CPE des Petits Pommiers a débuté ses opérations en janvier 2001. Depuis, nous supervisons et guidons un volet milieu familial de 17 Responsables de service de garde en milieu familial pour un permis de 81 places sur un territoire de 5 municipalités à l'intérieur de la MRC Nouvelle-Beauce.

Le projet de Loi 124 nous préoccupe énormément parce qu'il concerne notre travail de soutien auprès des RSG mais aussi, parce en tant que contribuables payeurs de taxes et d'impôts, nous nous questionnons sur l'économie réelle engendrée par une telle réforme. C'est pourquoi nous désirons vous faire part de nos commentaires concernant certains articles de celui-ci.

Tout d'abord, nous pensons que les membres du réseau sont des gens ouverts et intéressés à adopter des changements qui garantiront la qualité de ses services de garde et qui répondront aux besoins des familles du Québec. Nous ne comprenons pas l'attitude de la Ministre à agir aussi rapidement dans l'adoption du projet de loi. Surtout par le fait que l'AQCPE a proposé des changements qui permettraient de réaliser l'économie tout en préservant la survie du réseau. Propositions qui ont été refusées.

Voici les points sur lesquels nous sommes en accord avec des changements. Premièrement, nous sommes en accord avec le principe d'optimisation en réaffectant les places non occupées pour répondre aux besoins des familles en attente d'une place. Cependant, le délai de récupération des places devra être raisonnable et respectueux des familles et des RSG.

Deuxièmement, la réévaluation des RSG aux 3 ans permettra d'augmenter le temps disponible au soutien pédagogique dans la mesure où le ratio RSG/coordonnatrice sera raisonnable.

Troisièmement, nous comprenons que le projet de loi accorde plus de pouvoir aux bureaux coordonnateurs concernant la suspension et la révocation dans les cas où la santé, la sécurité et le bien-être des enfants sont compromis.

Nous jugeons que ces articles du projet de loi favoriseront une amélioration de la qualité des services.

Cependant, l'idée de créer 130 bureaux coordonnateurs sans conseil d'administration est, selon nous, un risque qui aura un impact important sur la baisse de la qualité des services de garde en milieu familial. Non pas que les RSG ne sont pas en mesure d'offrir des services de qualité, mais plutôt par le manque de proximité physique vu l'étendu des territoires et d'un risque de ratio RSG/coordonnatrice trop élevé. Selon nous, ce sont les principaux éléments qui vont provoquer une détérioration du soutien offert aux RSG et donc, une diminution de la qualité des services. De plus, qui supervisera ces bureaux et quelle sera la place des parents et des RSG dans la prise de décision ?

Nous avons également un questionnement sur les économies réalisées par une telle réforme. La Ministre affirme que les RSG auront droit à des services professionnels. Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce que la ministre accuse les CPE de ne pas avoir fourni des services professionnels au cours des 8 dernières années ou si elle promet aux RSG des services spécialisés comme l'orthophoniste et le psychologue ? Pour assurer une qualité des services offerts, combien de personnes seront embauchées par les bureaux coordonnateurs ? Combien vont coûter à l'état ces services professionnels ?

En ouvrant la porte à la population pour coordonner le volet milieu familial, la ministre dénigre le travail et le soutien des CPE, elle permet à des gens sans expertise de déposer leur candidature et elle nous demande de lui faire confiance !

Le principe de répondre aux besoins des enfants est remplacé par le principe de répondre aux besoins des parents qui travaillent en promettant des services de garde qui offrent des heures atypiques et même, jusqu'à la possibilité de laisser un enfant 48 heures consécutives au service de garde. Compte tenu des recherches qui démontrent l'importance de la relation parent enfant sur le développement global de celui-ci, pourrions-nous trouver l'équilibre en offrant des services de garde qui répondent aux besoins de la famille en considérant les besoins individuels de chacun des membres d'une famille ? De plus, devons-nous comprendre que le projet de loi met de côté le principe d'universalité des services de garde au Québec qui est de permettre à tous les enfants, peu importe le contexte social et familial, d'avoir la possibilité de fréquenter un service de garde de qualité ?

Notre programme éducatif définit la mission éducative que le Québec s'est donnée en se basant sur des années d'études et de recherches qui démontrent l'importance d'accorder une attention toute particulière à cette étape de la vie. Nous vous demandons de protéger cette mission et de préserver ou d'améliorer le contenu du programme éducatif.

Pour conclure, dites-nous ce que vous comptez faire avec les quelques 500 pertes d'emplois dans un secteur féminin à 99 %, madame la Ministre de la condition féminine ?

Sonia Couture, Présidente conseil d'administration

Louise Turgeon, Directrice générale

Marie-France Vallée, Coordinatrice volet milieu familial